Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: 40 (2003)

Heft: 1574

Artikel: Cannabis : un Parlement stupéfiant

Autor: Gavillet, André

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1021522

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 07.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Un Parlement stupéfiant

L'échec de la pénalisation devrait stimuler la discussion sur l'opportunité de la répression dans des situations concrètes.

omme prévu, le Conseil national n'a pas débattu de la loi sur les stupéfiants avec la sérénité du Conseil des Etats. A entendre certains opposants parlant de loi scélérate, on se demandait comment le Conseil fédéral, comment une Christine Beerli, radicale bernoise et présidente engagée de la commission des Etats, comment une forte majorité des sénateurs avaient pu commettre cette ignominie!

Les opposants parlaient comme si l'autorité, par une mesure forte, la pénalisation, allait stopper ou freiner la consommation, combattre le laxisme et, selon les clichés à la mode, donner à la jeunesse des repères. Ils n'oubliaient qu'une chose, c'est que la pénalisation existe déjà et que le problème n'est pas celui de

son introduction, mais celui de son échec.

En fait, les députés n'auraient pas dû s'éloigner d'une discussion de fond sur l'application du principe d'opportunité. Faut-il une norme pénale et décider ensuite de l'opportunité de son application dans les cas majeurs définis par une sorte de jurisprudence ou faut-il une dépénalisation de la consommation de cannabis et instituer en aval les interdits de fumer (à l'école, au volant, dans les lieux publics, etc.).

Seule une discussion sur l'opportunité de la répression dans des situations concrètes permet de cerner le problème. Rien n'est plus dangereux qu'une loi pénale laissée à l'application, ici tolérante, là rigoureuse, d'un procureur, d'un juge informateur ou d'un policier. L'arbitraire s'installe quand l'application de la loi dépend

de l'humeur ou des convictions personnelles de l'exécutant. À qui critiquerait sa sévérité ou son acharnement personnel, il peut toujours répondre : « J'applique la loi! »

Le problème premier, c'est la coordination, à l'échelle suisse, de l'intervention des polices, de la justice, mais aussi des autorités scolaires, professionnelles. Qu'est-ce qui est toléré? qu'est-ce qui ne l'est pas? Si l'on dépénalise, quelles lois devraient prendre le relais (lois sur la circulation, sur les accidents professionnels, etc.)?

Le Conseil des Etats souhaitera peut-être, avant de confirmer son vote et pour le mieux justifier, que sa commission reprenne une analyse détaillée du principe d'opportunité et des possibilités d'en prescrire une application coordonnée. Sa position n'en sera que plus forte. ag

Partis politiques

Ne pas confondre PDC et UDC

es attaques de la gauche contre le PDC concernant sa position dans le monde politique suisse sont en partie justifiées. En effet, le PDC lors des grandes votations populaires, est régulièrement en contradiction avec les idées de la gauche.

Le site www.parlarating.ch, dont DP (n°1451) a déjà évoqué les avantages et inconvénients, permet toutefois de donner une vision plus nuancée de la question. On rappellera que les chercheurs qui ont créé le site classent les conseillers nationaux sur une échelle allant de -10 (gauche) à + 10 (droite) en se basant sur les votes nominaux au Parlement. Les résultats sont donc bien plus objectifs que si l'on devait se fier uniquement aux déclarations des

partis ou des candidats concernant tel ou tel objet.

La gauche plus compacte que la droite

Le rating 2003 corrigera peutêtre en partie les résultats (il sera publié courant octobre) mais il ne modifiera pas des tendances déjà visibles depuis plusieurs années. Ces tendances indiquent clairement que, si la gauche (du Parti ouvrier jusqu'aux Verts via le PS) forme un bloc très homogène (de – 8 à – 10), les partis de droite sont nettement plus dispersés entre eux et à l'intérieur de leurs propres rangs. Entre 2000 et 2002, le PDC avait une médiane proche de 0, alors que l'UDC était proche de + 9. Le Parti radical

trouve sa place entre les deux à environ + 5.

Bien que l'utilisation de ce genre de chiffres donne une vision abstraite des positions des uns et des autres, il semble qu'une telle différence entre PDC et UDC soit réellement significative. D'un point de vue objectif, il paraît très problématique de prétendre qu'il est équivalent d'élire un ou une future conseillère fédérale PDC ou UDC.

En regardant un peu dans le passé, nous pouvons également tirer une bonne leçon de l'élection de Pascal Couchepin. Celui-ci obtenait en quatre législatures, avant de devenir Conseiller fédéral, le score de + 5,8 - ce qui est très élevé et indique un positionnement très à droite. Aujourd'hui, on devrait peut-être se méfier très sérieuse-

ment d'un candidat dont le score est quasiment le même : Franz Steinegger avec + 5,7. En comparaison, Joseph Deiss, entre 1996 et 1998, se situait à - 0,2.

En ce qui concerne l'UDC, on voit mal un candidat non blochérien représenter son parti car ils ne sont guère plus de 10% à s'en distancier significativement. L'illusion de pouvoir réélire un ou une autre UDC proche des tendances qualifiées de bernoise ou grisonne n'est pas réaliste. Le sentiment très fort de polarisation de la vie politique entre la gauche et l'UDC est vérifié par les chiffres. Par contre, le PDC n'a pas encore rejoint le camp de l'extrême. Il faudra en tenir compte lors de la prochaine élection du Conseil fédéral.